

Bonjour à toutes et à tous.

Après les mauvaises nouvelles reçues dernièrement, en voici des bonnes pour 162 familles ayant mandaté Maître Dupouy en 2009 mais qui nécessiteront encore un petit effort de chacun pour obtenir nos dus.

Désolé pour ceux d'entre vous qui ne sont pas concernés et qui recevraient ce message mais je ne peux faire le tri.

Maître Sanchez a été condamné le 1er mars 2011 à nous payer des sommes non négligeables à chacun d'entre nous.

Ces sommes correspondent aux loyers qui auraient dû nous être versés entre le 6 novembre 2009

(Début de la procédure de redressement judiciaire) et le 26 février 2010 (Liquidation judiciaire).

A plusieurs reprises, Maître Dupouy est intervenu pour faire appliquer ce jugement.

Il a laissé à Maître Sanchez le temps de réunir des fonds. (par la récupération d'autres créances)

Maître Sanchez a joué la montre et prétexté, à plusieurs reprises, l'obligation d'attendre des versements avant de nous payer.

Depuis, nous n'avons plus de nouvelles !!

Après avoir consulté notre avocat et sur conseil d'un avocat du barreau de Lille, nous avons décidé qu'il est maintenant temps de nous faire entendre individuellement en demandant l'application du jugement.

Je joins à ce message

- La copie du jugement rendu par le tribunal de commerce de Narbonne en date du 1er mars 2011.

J'ai simplement retiré les adresses des 162 bénéficiaires pour des soucis de confidentialité.

- Un exemple de courrier à compléter et à envoyer en recommandé avec accusé de réception avec la copie de vos pièces d'identités à jour.

 Attention : Nous avons précisé en bas de ce courrier qu'une copie était envoyée à Maître Dupouy et au président du tribunal de commerce de Narbonne.

Ne le faites pas. Nous serons trois à le faire. Ceci pour éviter que ces 2 personnes reçoivent 162 courriers inutilement.

C'est juste pour ajouter une pression supplémentaire à M. Sanchez.

Certains d'entre vous n'ont pas de somme prédéfinie mais ont "mémoire" à la place.

 Dans ce cas, il suffit de calculer vous-même les loyers qui auraient dû être perçus entre le 6 novembre 2009 et le 26 février 2010.

Comme vous le verrez dans ce courrier, sans réponse de Maître Sanchez, nous devons faire appel à un huissier.

Les frais seront donc à partager entre nous.

Les modalités et le coût individuel vous seront précisés ultérieurement si besoin.

Si des familles ne désirent pas s'associer éventuellement à la nomination d'un huissier commun,

merci de me le faire savoir très rapidement.

Je reste à votre disposition pour des questions éventuelles.

Ce message et les pièces jointes seront également disponibles sur le site internet.

Bien cordialement.

--

Collectif du domaine du golf d'Albret

<http://www.collectif-albret.info>

contact@collectif-albret.info
